



> ÉDITORIAL

Karine Reverte,
directrice du CCAH

La CNSA publie 31 préconisations plaidant pour la reconnaissance de la parole des personnes handicapées et des personnes âgées et leur pleine participation aux décisions les concernant. Cette citoyenneté concrète est encore en effet loin d'être une réalité. Difficultés d'accessibilité physique des lieux d'exercice de cette citoyenneté mais également d'accessibilité intellectuelle avec une utilisation encore peu répandue en France des règles européennes du « facile à lire et à comprendre ». L'accessibilité universelle est pourtant un formidable outil pour promouvoir la parole des personnes handicapées. Car la question est bien celle de l'autoreprésentation de la personne handicapée dans les instances prenant des décisions la concernant. Et nous parlons bien de réelle discussion avec la personne et non simplement de sa simple consultation. Co-construire une décision est bien sûr plus long à mettre en place, plus complexe et implique négociation et compromis. Mais c'est l'exercice classique de la citoyenneté, qui permet de bâtir une société réellement participative. Le projet de création d'un Haut Conseil de l'âge et de conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, dans le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, est en ce sens un message encourageant pour cette co-construction.

Actualités du CCAH > pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations > page 2

Bonnes pratiques > page 3

3 questions à Christine Chognot > page 4

Actualités du handicap > pages 4 et 5

ACTUALITÉS DU CCAH

Participez aux prochaines rencontres du CCAH !

Parce que l'accompagnement des personnes handicapées nécessite des réponses de proximité et une bonne connaissance des acteurs locaux, le CCAH anime depuis plusieurs années ses « Rencontres » dans les grandes villes de France.

Ces réunions rassemblent professionnels du secteur médico-social, représentants associatifs et porteurs de projet, membres adhérents du CCAH et décideurs institutionnels tels que les Agences Régionales de Santé et les Conseils Généraux. Elles ont pour objectif de faire mieux connaître l'action du CCAH et ses modalités d'intervention et de financement, mais également de valoriser les projets soutenus sur le territoire par ses membres adhérents.

A l'occasion de ces « Ren-



contres du CCAH », un temps de débat est consacré cette année à la question de l'avancée en âge des personnes handicapées. C'est Patrick Gohet, inspecteur général des affaires sociales à l'IGAS et auteur d'un rapport consacré

LES PROCHAINES RENCONTRES DU CCAH

Le 20 mai au Conseil Général des Bouches-du-Rhône à Marseille

Le 10 juin à l'Hôtel de Ville d'Evry

Le 17 juin à Lille

Le 1^{er} juillet à Toulouse

à cette thématique, qui anime ce temps d'échanges et présente les conclusions du rapport qu'il a remis en novembre dernier aux Ministres déléguées chargées des personnes handicapées et des personnes âgées. Les propos de

Patrick Gohet sont illustrés de manière concrète et vivantes par le film intitulé *L'avancée en âge des personnes handicapées, un défi à relever !*, réalisé par Olivier le Mab à l'occasion de la publication du rapport.

→ Information et inscriptions auprès de gladys.reckoy@ccah.fr ou 01 42 27 73 24

ACTUALITÉS DU CCAH

Programme d'aide aux vacances pour les travailleurs d'ESAT. Date limite de dépôt des dossiers : 27 juin

Lancé pour la 1^{ère} fois en 2009, le programme d'Aide aux Projets Vacances destiné aux travailleurs d'ESAT a permis le départ en vacances de près de 3.000 personnes en 2013, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2012.

Cofinancé par l'ANCV et les membres du CCAH (AGRICA, B2V, HUMANIS, KLESIA, MALAKOFF MEDERIC et REUNICA), il a permis d'accorder des aides moyennes d'un montant de 505 € par personne pour des séjours dont la durée moyenne est de plus de deux semaines.

Au global, le montant des aides accordées dans le cadre de ce programme est passé de 162 270 € en 2009 à 1 490 150 € en 2013.

Le dispositif a été conçu pour permettre à des personnes qui ne sont jamais ou rarement parties en vacances de monter un projet personnel de voyage. En France, 115 000 travailleurs handicapés exercent une activité dans près de 1 500 ESAT. N'ayant pas le statut de salariés, ils bénéficient de peu de moyens financiers pour partir en vacances et le surcoût lié au handicap augmente considérablement le prix des séjours. Pour permettre à tous un départ dans de bonnes conditions, le programme propose

également de financer le séjour des aidants familiaux ou professionnels lorsque la personne handicapée en fait la demande.

Un programme reconduit en 2014 !

Le programme d'aide aux vacances est reconduit cette année. La date limite de dépôt des demandes pour les travailleurs d'ESAT est fixée au 27 juin pour les séjours se déroulant cet été et à l'automne.

→ Les demandes sont à adresser au CCAH. Seules sont recevables les demandes provenant d'ESAT et de Foyers d'hébergement ayant mis préalablement en place les Chèques Vacances pour les tra-

vailleurs handicapés.



+ DE RENSEIGNEMENTS

www.ccah.fr/lancement-du-programme-aide-au-projet-vacances-2014

CALENDRIER

Prochaines formations

DÉCOUVRIR LE HANDICAP

04/09/2014

Sensibilisation au handicap

30/09/2014

Accueillir une personne en situation de handicap

LES ENJEUX DU HANDICAP

16/09/2014

Accessibilité : quelles avancées ?

02/10/2014

Les personnes handicapées vieillissantes

07/10/2014

Actualités 2014 du handicap : les grands enjeux

25/11/2014

Politique du handicap / perte d'autonomie / dépendance : quelle convergence ?

ACTION SOCIALE ET HANDICAP

28&3/06/2014

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées ?

20&21/10/2014

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées ?

18/11/2014

Evaluation et compensation du handicap

EMPLOI ET HANDICAP

09/09/2014

Comment recruter et intégrer une personne handicapée ?

18/09/2014

Comment maintenir dans l'emploi une personne handicapée ?

16/10/2014

Sensibilisation au handicap psychique au travail

16/10/2014

Répondre à son obligation d'emploi en faisant appel à la sous-traitance

CULTURE ET HANDICAP

02/10/2014

Accueillir les personnes en situation de handicap dans une structure culturelle et artistique

03/10/2014

Développer une offre culturelle accessible aux personnes en situation de handicap

Contact : valerie.chailot@ccah.fr

01 42 27 73 25

Un guide pratique pour l'emploi des personnes handicapées !



Contribuer à changer le regard porté sur les personnes handicapées, notamment en matière d'emploi : tel était l'objectif de la convention signée en octobre dernier entre la Branche Retraite complémentaire et Prévoyance et le CCAH. Les premiers résultats de cet accord sont aujourd'hui concrets puisque les deux signataires publient un guide pratique consacré à l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé. Recrutement, maintien dans l'emploi, sous-traitance en ESAT, ce guide Emploi/Handicap aborde l'ensemble des dispositifs réglementaires permettant aux entreprises de renforcer leur taux d'emploi de travailleurs handicapés et de satisfaire à leurs obligations

légales. Illustré de témoignages issus des bonnes pratiques relevées dans les groupes de protection sociale, le guide est constitué de 8 chapitres qui couvrent l'ensemble de la question.

Un glossaire et un carnet d'adresses complètent utilement les informations données. L'ouvrage s'adresse principalement aux gestionnaires des ressources humaines et aux managers et plus largement à tous ceux qui sont intéressés par le sujet.

+ DE RENSEIGNEMENTS

Le guide pratique Emploi/Handicap est consultable gratuitement sur le site internet du CCAH www.ccah.fr.

Un pôle ressources petite enfance en Avignon

L'Association La Bourguette gère depuis 2007 le « Pôle Ressources Petite Enfance » en Avignon, en accueillant des enfants autistes et polyhandicapés jusqu'à 7 ans. L'association a souhaité développer et renforcer son projet en offrant d'autres modalités d'accompagnement, à l'occasion de l'aménagement dans de nouveaux locaux. Pour réaliser ce projet, une plateforme de services est créée, s'appuyant sur 4 cadres institutionnels : un SESSAD, un IME, un Accueil Temporaire et une crèche. L'Accueil Temporaire décline son offre en deux services : un Accueil Temporaire au fonctionnement de type Halte-Garderie qui est associé à la crèche et un Accueil Temporaire pour une soirée et une nuit en semaine, certains week-end et une partie des vacances scolaires.

Le Pôle ambitionne de s'inscrire le plus tôt possible aux côtés des parents, y compris dès les premiers mois d'une prise en charge en CAMSP, afin de compléter par des temps d'accueil plus conséquents, au sein de petits groupes d'enfants, les actions de soins et rééducation conduites par les équipes de CAMSP.

De même, l'établissement propose



d'accompagner les enfants pour lesquels un diagnostic d'autisme a été sollicité auprès du Centre Ressources Autisme. Cette démarche ne présage en rien des conclusions qui seront formulées par l'équipe, mais elle permet aux familles et aux enfants de ne pas vivre une longue période d'attente, sans être soutenus concrètement et dans un quotidien souvent épuisant.

L'organisation générale est rendue possible et soutenue par une collaboration efficace et intelligente avec la MDPH du Vaucluse, avec une orientation globale. L'accueil temporaire est le plus important développement de l'offre. Les locaux permettront en effet de mettre en œuvre cette dimension conformément au projet initial de répit loisirs avec

possibilité d'hébergement (internat séquentiel), et de Halte-Garderie spécialisée. Elle fera partie intégrante d'une crèche en milieu ordinaire accueillant d'autres enfants non handicapés. Ce service permettra à l'ensemble de l'établissement d'être en prise directe avec le milieu ordinaire. Une autre mixité sera ainsi vécue en ce lieu.

CONTACT

Pôle ressource Petite Enfance
6, boulevard Limbert – 84000 AVIGNON
Tél. 04 90 27 06 86
pjardin@labourguette.org

Christine Chognot

→ Adjointe au Directeur Général, en charge de la mission Prospective de l'UNIOPSS



Françoise Stjepovic

En décembre 2014, la Journée Nationale du CCAH abordera le thème de « Prospective et handicap ». Pourriez-vous nous expliquer votre définition du terme « prospective » ?

On pourrait définir simplement la prospective comme une construction collective et interactive du futur ancrée dans une volonté d'alternative. Pour nos travaux au sein de l'UNIOPSS, nous nous inspirons du courant humaniste incarné par Gaston Berger. A savoir une responsabilité collective dans la construction de l'avenir. Le futur nous appartient, il nous faut l'imaginer dans ses différentes déclinaisons possibles et ne pas laisser les déterminismes se jouer seuls.

Vous avez publié dans la Revue Union Sociale de Janvier 2014, un article intitulé « Quelle place des associations dans la prospective ? ». Y-a-t-il des enjeux associatifs forts ?

Il existe actuellement une mobilisation autour de la prospective. Cette notion,

une fois dédramatisée et démystifiée, redonne un souffle pour réengager des projets, les réinterroger, ou tout simplement leur prêter une oreille plus attentive.

Nous avons un conseil de prospective à l'UNIOPSS, qui remplit un rôle d'éclaireur, en se saisissant d'une problématique dans le débat public, dans le secteur social ou médico-social.

L'enjeu est de permettre un décodage, en sortant de l'idéologie et du dogmatisme, d'arriver à prendre de la hauteur, à remonter le courant historique dans lequel s'inscrit le sujet étudié ; ce travail de déconstruction-reconstruction aide à concevoir des perspectives alternatives, dans un schéma d'analyse plus ouvert que l'on peut, si l'on veut aller jusqu'au bout de la démarche prospective, aborder par le canal de scénarios contrastés. Il s'agit pour l'UNIOPSS d'une démarche démarrée il y a plus de dix ans, et qui a pris de l'essor depuis notre congrès de Lille de 2013. Nous avons à cette occasion engagé une démarche avec des acteurs de terrain qui eux-mêmes se sentaient intéressés par cette idée qu'on peut concevoir l'avenir non pas d'en haut, mais en partant des besoins ressentis sur le terrain, dans la pratique de l'action sociale. La construction collective repose ainsi sur l'apport d'universitaires, de personnalités qualifiées, et de nos réseaux régionaux en tant qu'« analyseurs » et organisateurs de la démarche, garants d'une méthode interactive.

Peut-on dire que l'évolution des politiques publiques a amené l'UNIOPSS à amplifier cette démarche

| d'accompagnement à la prospective ?

Avant tout, c'est la gravité de la situation d'exclusion sociale qui nous pousse à ne pas rester dans l'inertie. Le resserrement des perspectives économiques, avec la perte de latitude dans les financements publics, mettent les budgets publics sous surveillance, lorsqu'ils ne diminuent pas.

La révision des modes d'intervention peut pallier à ces contraintes. C'est aussi ça le rôle politique des associations, avoir la volonté d'agir non pas forcément et uniquement en application des politiques publiques mais agir pour répondre à une demande sociale. Et finalement, quel que soit le contexte, trouver des solutions même si les contraintes se durcissent.

J'ai eu la chance de rencontrer des groupes de prospective. Leurs moteurs sont les acteurs qui s'y impliquent avec leur volonté de faire bouger les choses, de trouver quand même des issues. Très concrètement ces groupes de prospective se saisissent de sujets actuels : comment faire dans un quartier pour réduire le chômage des jeunes, ou comment mobilise-t-on toutes les capacités d'inclusion dans un bassin de vie...

Il ne s'agit pas d'y décortiquer les circulaires, ni même les règles ou les processus administratifs. L'enjeu est pour des responsables associatifs de se redonner la possibilité d'exprimer des volontés politiques fortes. Le groupe de prospective est alors un espace dédié, qui avance avec une méthodologie rigoureuse pour reconstruire progressivement une latitude.

ACTUALITÉS DU HANDICAP

■ Faciliter l'accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes pour favoriser leur autonomie

Pour la troisième année consécutive, la Fédération Agirc-Arrco a lancé, en par-

tenariat avec le CCAH, un appel à projets doté d'un Prix minimum de 50 000 €, afin de récompenser une action innovante favorisant l'accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes.

Cette année, le prix a été attribué à l'Unité Mobile de Soins Dentaires de Mont-de-Marsan portée par l'Union Territoriale Landes de la Mutualité Française : le projet consiste à créer, dans le





territoire du Nord des Landes fortement touché par une désertification médicale, une Unité Mobile de Soins Dentaires, qui sera particulièrement adaptée aux personnes handicapées vieillissantes. Les dentistes de l'Unité Mobile seront sensibilisés et formés pour accueillir les personnes dans de bonnes conditions et pratiquer des « justes soins », en privilégiant le confort, l'absence de douleur, et une communication adaptée.

Le prix Agirc et Arrco 2014 a été remis au Lauréat le 29 avril par Anne Saint-Laurent, Directrice de l'Action Sociale de la Fédération Agirc-Arrco.

■ Accessibilité : la mise en œuvre des Ad'AP, les Agendas d'Accessibilité Programmée

Le 9 avril dernier, le projet de loi sur l'accessibilité a été adopté en conseil des ministres. Ce texte, présenté par la ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol Touraine, autorise le gouvernement « à recourir à une ordonnance pour compléter la loi du 11 février 2005 et redéfinir les modalités de mise en œuvre de son volet accessibilité, notamment pour y in-

troduire les agendas d'accessibilité programmée ». Il s'agit d'engager, le plus rapidement possible, la mise en œuvre des Ad'AP, sur lesquels table le gouvernement pour accélérer le mouvement. Ce dispositif doit permettre « de poursuivre en toute sécurité juridique des travaux d'accessibilité après le 1^{er} janvier 2015, pour un délai qui reste limité ».

■ **Le Crédit Coopératif lance le Livret Agir Fondations** proposé aux fondations et qui leur permet de choisir à quoi sert l'argent qui y est déposé et répondant à leurs attentes en matière de « Mission Related Investment » (MRI), un concept qui vise à concentrer tous les moyens de la fondation, dont les placements, au service de sa mission.

Dans la logique « les dépôts font les crédits », les fondations choisissent concrètement ce que vont financer les ressources qu'elles déposent sur ce livret. L'argent placé permettra au Crédit Coopératif d'accorder des crédits avec une tarification avantageuse (jusqu'à 0.45 % de réduction du taux de crédit) à des associations ou organismes à but

non lucratif actifs dans le secteur choisi par chaque fondation. Ces crédits seront prioritairement accordés aux projets prenant en compte le sujet de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

■ 150 millions d'euros pour financer des projets dans le secteur médico-social

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) dont le principal objet est de soutenir la politique de solidarité en Europe, a débloqué une enveloppe de 150 millions d'euros destinée à financer des projets dans le secteur médico-social. Cette enveloppe, qui sera diffusée par la Caisse d'Épargne, « doit permettre aux associations et établissements publics de financer leurs investissements futurs, en priorité dans les régions désignées par le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) », précisent la Caisse d'Épargne et la CEB. Les projets concernés sont, entre autres, la rénovation, l'extension ou l'amélioration des structures d'hébergement médico-sociales pour adultes et enfants en situation de handicap.

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP - RÉUNICA



LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -
MASFIP - MCDEF - MGEN - MIP - MNH -
MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - INTÉGRANCE -
MUTUELLE RENAULT - SMAR

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE
ET GAZIÈRE - CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP - SNCF

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAE - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -
FAF - FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE
CROIX-MARINE - FÉDÉRATION DES APAJH
L'ADAPT - ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -
UNAFCT - Unapei - U.N.A.P.H. -
UNIOPSS - UNISDA

7, rue Treilhard
75008 Paris

Tél. : 01 42 27 78 51

Fax : 01 44 40 44 05

contact@ccah.fr